

BALADES CULTURELLES dans la mémoire locale

6^{ème}
saison

Dimanche 4 novembre de 10h00 à 12h00 - N°41

Cimetière

évocation de quelques maires de Gençay

Parmi les nombreux maires qui ont présidé aux destinées de la commune de Gençay, au moins neuf d'entre eux ont leur sépulture dans le cimetière communal. On verra que par leur nombre, les notaires ont eu la part belle parmi les maires nommés ou élus. Anciennement, le maire, tout comme le curé était membre de droit dans la fabrique, organisation qui gérait l'église et ses biens et un certain nombre de conseillers étaient nommés comme membres du conseil de fabrique.

Au début du XIX^e siècle, les maires ne sont pas élus par le Conseil municipal, ils sont nommés par arrêté préfectoral pour les communes de moins de 5000 habitants. De 1801 à 1867, le maire seul aura la gestion de la commune. Il ne fait appel à l'aide de ses conseillers que s'il le juge utile.

De 1848 à 1851, la durée de la Seconde République, les maires sont élus par les conseillers municipaux mais seulement pour les communes de moins de 6000 habitants.

Sous le Second Empire (1851-1871) le maire est de nouveau nommé par le préfet et pour cinq ans à partir de 1865.

De 1871 à nos jours, le maire est élu par le Conseil municipal. C'est le 5 avril 1884, qu'une nouvelle loi réorganisant les municipalités est promulguée et est toujours en vigueur. Elle fixe d'abord le mandat à quatre ans. Cette durée fut portée à six ans le 10 avril 1829.

A la lecture des registres de délibération dont la collection, depuis la Révolution, est complète, on constate que la plupart des maires du XIX^e n'avait qu'une durée de fonction assez limitée. A Gençay M. *Joseph Jouachim* POUVREAU,



sépulture de Jacques CHURLAUD LERMEGERE

officier de santé, sera l'exception de ce début de XIX^e siècle. Il exercera la fonction jusqu'en 1830 sous le régime de Charles X. Le 4 août 1819, il sera nommé maire en remplacement de M. CHEVALLIER démissionnaire.

Le 14 septembre 1830, démissionnaire, il sera remplacé par *Jacques* CHURLAUD LERMEGERE, né à Pressac le 2 décembre 1766, et qui décèdera à Gençay le 22 avril 1838. Nous avons déjà évoqué l'histoire de cette personnalité de Gençay. Ancien officier de l'armée du roi sous Louis XVI, il continuera sa carrière sous l'Empire. C'est au cours du retour de la Campagne de Russie qu'il épousera à Dantzig, aujourd'hui Gdańsk une cantinière de son régiment, une provençale, *Marie* BUISSON, native de Valence, dont la sépulture est toute proche.

On lit dans le registre des délibérations :

« *Aujourd'hui quatorze septembre mil huit cent trente, le Conseil municipal de la commune de Gençay, chef-lieu du canton, département de la Vienne s'est réuni sous la présidence du sieur Joseph Jouachim POUVREAU qui s'est démis de ses fonctions de maire de ladite commune, et qui par la lettre de monsieur le sous-préfet en date du douze courant a été chargé l° d'installer monsieur Jacques CHURLAUD LEMARGERIE son successeur dans la fonction de maire de Gençay. [...]*

En conséquence le nouveau titulaire, en présence du Conseil municipal auquel manquait seulement monsieur TÊTE, actuellement aux assises en qualité de juré, s'est levé et a juré fidélité au Roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume. »

Cette même année, Louis-Philippe se fait proclamer roi des français par la Chambre des députés, grâce à une charte qui vaut constitution, auxquels le maire fait allégeance par son serment.

En 1835, M. *Joseph* AGIER, était originaire de Sommières, notaire, et décédé à Gençay en mai 1872. Il sera le successeur de *Jacques* CHURLAUD.

Au nom du Roi, par arrêté préfectoral ; il est nommé maire lors de la séance du 29 mars 1835. Avant son installation il prête le serment dont la forme suit :

« *Je jure fidélité au Roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.* »

Entre ces deux mandats, Charles X est déposé (1836).

M. AGIER aura pour gendre un officier médecin de l'armée polonaise, exilé lors de l'occupation russe en 1830, M. GRESSER. C'est le terrain, propriété de ce dernier qui deviendra le cimetière, après maintes péripéties. Son autre gendre *Pierre Gustave* FAUGÈRE deviendra maire quelques années plus tard.

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 1840, c'est M. *Pierre Désiré* BAROT, médecin, officier de santé qui sera nommé maire en remplacement de M. *Joseph* AGIER.

Pierre Désiré BAROT est un personnage dont l'histoire mérite d'être mieux connue, un gençéen un peu hors du commun. A dix-huit ans, il

achète cheval et équipement et s'engage dans la Garde impériale, la plus proche de l'empereur. Présent au siège de Leipzig à ses côtés, « témoin oculaire » comme il se définit, de l'évènement, il écrira un long poème en alexandrins, relatant ce moment compliqué pour Napoléon Bonaparte, ayant face à lui une Europe coalisée.

Toujours en alexandrins, il publiera ses préceptes médicaux, ses recommandations pour une bonne hygiène de vie. Il traitera aussi, en poésie, d'un Comice agricole organisé à Gençay. Il sera encore l'auteur de nombreux articles dans la presse dont un, très long, consacré à l'intérieur du Vieux château. D'autres, viseront les actions politiques de ses suivants. Plusieurs de ses petits ouvrages en alexandrins seront édités.



sépulture de *Pierre Désiré* BAROT

Son prédécesseur, M. NICOUILLAUD, démissionnant pour raison professionnelles, il partait s'installer dans une autre ville, c'est *Simon Théodore* MOUREAU qui sera nommé maire.

M. MOUREAU est lui aussi notaire. Son ambition politique dépassera les simples fonctions de maire. Il deviendra Conseiller général puis Conseiller d'arrondissement. Ses mandats de maire se dérouleront sous un nouveau régime politique.

Le Second Empire est instauré avec Napoléon III, devenu Empereur des français le 2 décembre 1852.

Simon Théodore MOUREAU était né à Saint-Martin-l'Ars le 2 février 1819. Il décèdera à Gençay le 21 décembre 1882.

C'est à un confrère, que M. MOUREAU passera le flambeau lors de la séance du Conseil municipal le 11 août 1864. Ce jour là, Valère HERVÉ, notaire, par décret impérial en date du 25 juillet 1864 sera nommé maire de la commune de Gençay. Lui aussi devra jurer « *obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur* ».



sépulture de Simon Théodore MOUREAU

Sous le Second Empire, le maire est de nouveau nommé par le préfet et ce, jusqu'en 1871, pour les communes de moins de 3000 habitants.

Son règne sera de courte durée. Au bout d'un an, il disparaît du Conseil municipal. Un article de presse nous apprendra qu'il est poursuivi en justice pour des affaires financières pas très claires.

Ce qui fait que le 12 septembre 1865, c'est Pierre Gustave FAUGÈRE, un nouveau notaire, qui devient maire et qui prête, entre les mains de M. MOUREAUX, premier conseiller municipal dans l'ordre du tableau (des voix obtenues lors de l'élection) et ancien maire, le serment ainsi conçu :

« *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur* »

Monsieur le maire ainsi installé prend la présidence de la séance.

Pierre Gustave FAUGÈRE, notaire, était né à Availles-Limousine le 6 août 1815. Il décédera à Gençay le 7 novembre 1885. Il avait épousé Apoline, Clotilde, Honorine AGIER, fille de l'ancien notaire et maire Joseph AGIER et de Marie

Anne Jeanne JOLLY. M. FAUGÈRE, pour raison de santé, devra mettre un terme à son mandat et lors de la séance du Conseil municipal du 20 novembre 1867, on assistera à la nomination de M. BOUDET, autre notaire.

Pour lui succéder, à la suite de l'élection municipale des 6 et 13 janvier 1878, c'est M. Téléphore Henri TEILLÉ, qui était déjà conseiller municipal qui est installé maire le 21 février 1878. Mais à nouveau, les relations entre les différentes tendances politiques au sein de la municipalité sont exacerbées. Il n'est que de lire les comptes rendus des séances dans les registres des délibérations pour s'en convaincre.

On est sous la 3e République sous la présidence de Patrice de MAC MAHON

Le 30 avril 1882, lors d'une séance houleuse, trois conseillers devaient quitter la séance, et après trois tours de scrutin qui ne pouvaient départager M. MOUREAUX et M. Célestin BELLIN, meunier, 6 voix chacun, M. Célestin BELLIN était proclamé maire étant le plus âgé des deux. M. BELLIN refusait la fonction de maire et M. Simon Théodore MOUREAU, retrouvait le siège de maire. Mais pour peu de temps. Six mois après, cette fois il acceptait de remplir la fonction, M. Célestin BELLIN, meunier, devenait maire. Pour lui aussi, le mandat sera de courte durée.

Le 4 mai 1884 un nouveau Conseil municipal est sorti des urnes. La séance suivante devrait logiquement voir l'élection et l'installation d'un nouveau maire. Comme le veut la loi française, M. TEILLÉ, doyen d'âge avait pris la présidence de la séance. La session de mai était déclarée ouverte mais ne pouvait se tenir « *à cause de l'inventaire contradictoire entre le nouveau maire et l'ancienne municipalité qui n'avait pu être dressé* ». Il était d'usage, lors de la passation de pouvoir, qu'un inventaire des biens de la mairie soit établi, signé par l'ancien et le nouveau maire avant de commencer la mandature. Les archives de la communes possèdent plusieurs de ces inventaires qui nous donnent une idée des équipements rudimentaires municipaux.

Enfin, lors de la séance du 18 mai 1884, M. Téléphore Henri TEILLÉ, avec 11 voix sur 12 votants était nommé maire.

Pour comprendre l'agitation politique, idéologique de ces quelque vingt années il faut se replonger dans les délibérations. Dans ce dernier quart du 19e siècle, ont été réalisés d'immenses travaux d'aménagement. Construction des écoles, de la mairie, de nouvelles halles,

agrandissement de l'église, lequel avait nécessité près d'un siècle de négociations pour voir la réalisation enfin aboutie, s'écrouler, avec à la clef un procès entre la municipalité et un des entrepreneurs, et le cabinet d'architectes, de Poitiers, en faillite et contre lequel le maire n'avait plus aucun recours...La commune est ruinée. Elle avait fait voter des impôts nouveaux, mettant à contribution la vingtaine de personnes les plus imposées de la commune...

On est sous la 3e République et le président est Jules GREVY

Le 19e siècle se terminait avec malgré tout un beau programme de réalisations. Malheureusement, on ne connaît ou que très peu le ressenti, les sentiments de la population, partagée à n'en pas douter elle aussi. On sait que chaque année par exemple, le Conseil municipal établissait la liste des enfants pauvres, garçons et filles qui devaient suivre l'école. On apprend que le conseil refuse une augmentation de l'instituteur communal, rémunéré par la commune à cette époque. En 1848, une Société qui deviendra Société Philanthropique a vu le jour. Il s'agit, contre une modeste cotisation, d'apporter une aide lors de besoins de soins et de médicaments et ultime action l'organisation des obsèques. Mais c'est là une tout autre histoire.

Au début du 20e siècle, nommons M. BRUNIER, médecin, maire en 1912, qui avait succédé à M. MARTINI, qui tenait l'Hôtel de la Patte d'Oie.

On est sous la 3e République et M. Jules GREVY vient d'être élu président.

En 1919, c'était M. CIROTTEAU qui était proclamé maire par 10 voix sur 12 votants. C'est lui qui présidait à l'inauguration du monument aux morts des tués et disparus durant la guerre de 14-18. Cérémonie certainement douloureuse pour lui qui comptait son fils, aviateur d'observation abattu vers Reims avec son avion, parmi les 46 victimes de la commune de Gençay.

On est toujours sous la 3e République et le président est M. Raymond POINCARÉ.

Le 17 mai 1925 M. *Alexandre* SUREAU, né à Chaunay en 1863, instituteur, ayant épousé une institutrice de Gençay Mlle MORISSET, était proclamé maire ayant obtenu la majorité absolue.

La 3e République continue M. Gaston DOUMERGUE est président

Nous ne pouvons quitter ce cours survol de l'action des maires qui ont façonné Gençay sans évoquer les réalisations des municipalités qui furent conduites par *Emilien* FILLON. Il était né à Gençay en 1884, fils de *Jean*, « chaulier », et d'*Adèle* BOUTINEAU, issue d'une famille de boulangers. C'est sous ses mandatures que seront inaugurées des réalisations comme , la station de pompage qui avait été créée sur une fontaine existant dans les jardins de la Folie, le Champ de foire aux veaux, par l'achat d'un terrain appartenant à un privé, le Champ de foire aux volailles dont le terrain fut difficile à acquérir car il était occupé par l'installation commerciale de M. LEBON. *Emilien* FILLON n'hésita pas à pratiquer l'expropriation au nom de l'utilité publique pour que la municipalité parvienne à ses fins. Ce sera aussi le nouveau château-d'eau, inauguré en 1957.

Voilà rapidement brossé la mémoire des neuf anciens maires qui ont dirigé la commune de Gençay et qui reposent désormais dans le cimetière communal.

Prochaine balade dans la mémoire locale :

Dimanche 2 décembre

Textes : Jean-Jacques CHEVRIER
Conception graphique : Julien BOUTLET
Impression : C.C. du Pays Gencéen / Mairie de Gençay

Centre Culturel - La Marchoise
16, Route de Civray 86160 Gençay
Tél : 05 49 59 32 68
E-mail : contact@cc-tamarchoise.com
www.cc-tamarchoise.com

